CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023-027

Communication des actes pris par la Direction Générale par délégation du Conseil d'administration
(Période du 3 juillet 2023 au 29 novembre 2023)

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2023-011 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 16 juin 2023 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 3 juillet 2023), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah Bellier en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Considérant l'article 9 du décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 indiquant que le Conseil d'administration peut déléguer au directeur général, dans les conditions qu'il détermine, ses pouvoirs de décision à l'exception de certaines affaires relevant exclusivement du Conseil d'administration,

Considérant l'article 11 du décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 définissant les compétences et les modalités d'exercice du Directeur Général qui sont celles précisées aux articles R. 321-9 et R. 321-10 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'article 12.2 « Délégation de compétences » du règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 3 juillet 2023) précisant qu'une information doit être faite concernant certains actes pris par la Direction Générale par délégation du Conseil d'administration listés dans le règlement intérieur du Conseil d'administration,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant les décisions prises par la Directeur Général sur la période considérée,

Le Conseil d'administration :

- Prend acte de la communication des actes pris par la Direction Générale par délégation du Conseil d'administration depuis la séance du 16 juin 2023.

Le Président du Conseil d'administration

Xavier LATOUR

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26